

43e séance du 11 juin 1951 à 9 h.

Présidence : M. de Steiger.

Absents : M. Etter.

Secrétaires : MM. Leimgruber et Oser.

Aide à l'Inde.

M. Petitpierre : L'Inde décline notre offre pour le blé, mais accepterait produits alimentaires pour enfants. La quantité de blé que nous aurions livrée aurait été insignifiante pour l'Inde. Voir sous quelle forme reprendre l'affaire. Perspective d'un débat parlementaire a peut-être incité l'Inde à refuser l'offre. En pareil cas, il vaudrait peut-être mieux se faire ouvrir un crédit en blanc par les chambres, de façon à pouvoir intervenir ensuite plus discrètement. Etes-vous d'accord que mon département examine la question avec Finances.

M. Nobs : D'accord de voir la chose.

M. de Steiger : L'affaire est donc provisoirement réglée.

Rapport légation Ottawa.

M. de Steiger : M. Escher doit faire attention aux considérations de ce rapport sur les possibilités qu'offrent pour la Suisse le tourisme canadien.

M. Escher : Il faudrait savoir quel est le département compétent en pareil le matière: dépt économie publique (BIGA) ou postes et chemins de fer.

M. de Steiger : La revision de la loi sur l'organisation de l'administration fédérale donnera l'occasion de discuter la question.

M. Rubattel : Il y a même trois dépts compétents.

M. de Steiger : Le rapport reste sur la table du Conseil. En fait, il sera transmis au 2 dépts compétents.

Surveillance des exportations.

M. de Steiger : Le préambule de l'ACF ne laisse pas supposer qu'il y a pression USA. Il tient ainsi compte des objections de Finances.

M. Rubattel : ACF est la suite normale et régulière des délibérations de la délégation économique et financière. Les positions visées concernent soit des marchandises stratégiques, soit des marchandises en voie de raréfaction, soit des marchandises qui nous intéressent pour des négociations. L'objection "pression USA" n'est pas pertinente. Une taxe d'1/2 pour mille doit permettre de couvrir les frais. Si elle ne suffit pas possibilité de l'augmenter.

M. Petitpierre : Renvoyer décision à vendredi. Grosse portée politique. Mais on insiste trop, dans les motifs, sur pression USA. Si nous admettons le contrôle limité à certains produits, nous donnerons l'impression que nous obéissons aux USA puisque nous nous limitons le plus possible. A cet égard, l'avis des Finances est fondé. Mais je comprends aussi que DEP ne veuille pas créer un appareil trop lourd et un contrôle trop étendu. Mais ce n'est pas une considération suffisante. Le CF ne pourrait-il pas décider un contrôle général est autoriser DEP à l'introduire par étapes, en excluant certains produits. Avoir encore discussion avec dépts intéressés pour examiner les choses sous cet angle. Etre prudent dans le système des contrôle confiés aux associations. Avoir au moins un contrôle officiel au second degré. Percevoir une taxe un peu plus élevée (1 %) pour tenir



compte de tous les risques de la Confédération en matière d'exportation. Discuter aussi cette question entre dépts.

M. Nobs : Le CF fait bien de renvoyer la décision. Revoir question des émoluments. Contrôle général serait avantageux, car nous ne donnerions ainsi pas l'impression d'être à la remorque USA. Contrôle des banques par ex. est insuffisant. Inadmissible qu'on veuille réduire les taxes d'exportation qui sont si faibles. Ne pas chercher seulement à plaire à Homberger. Ne pas oublier nos pertes en Angleterre et Allemagne. Chercher à accroître les taxes là où cela est possible.

M. Rubattel : Je comprends les objections de M. Petitpierre, mais notre proposition est fondée sur attitude USA, Impossible de cacher entièrement la chose. Un contrôle institué par étapes donnerait les mêmes résultats. Les émoluments ne peuvent couvrir les pertes de la Confédération. D'accord de renvoyer la discussion, mais une décision presse à cause des négociations en vue. Homberger défend intérêts du Vorort, mais il a aussi un sens aigu de l'intérêt national. Faire discuter la chose par la délégation économique et financière.

M. Kobelt : Renvoyer la discussion; matière très compliquée.

M. Escher : Favorable à l'institution d'un contrôle général, pour sauver les apparences. Ne pas laisser le contrôle aux seuls intéressés. L'augmentation de la taxe à 1% se justifierait ?

M. Petitpierre : Regrettable que les circonstances aient amené cette situation. J'ai confiance en Homberger, ce qui ne veut pas dire qu'il ne sache pas défendre les intérêts matériels du Vorort. Son opinion ne doit donc pas toujours être déterminante.

M. de Steiger : Aux chambres, la tendance est maintenant de considérer que les émoluments doivent être calculés de façon à couvrir tout juste les frais. C'est la doctrine proclamée par la NZZ. Elle ne tient pas compte des risques et des fluctuations. Théorie juste en principe mais qu'il ne faut pas appliquer trop strictement. Dans son rapport sur le régime financier, M. Nobs devrait parler de la question de l'imposition de la fortune. (Un contribuable à Coire, qui a une fortune de 2 millions, ne dispose que de 7 à 8 mille frs de revenus tous impôts déduits.)

Suppléments de prix. (Postulat Wenk)

M. de Steiger : Ajourner la discussion à vendredi. Voir s'il ne faudrait pas mentionner la loi sur l'agriculture, pour la liaison, puis qu'il s'agit précisément du transfert de mesures dans le droit ordinaire.

M. Rubattel : Remettez-moi un complément dans ce sens.

Guides de montagne.

M. de Steiger : Hôteliers et guides me demandent audience. Les recevoir pour leur faire part des hésitations d'ordre juridique qu'on peut avoir, malgré le précédent des écoles de ski. MM. Escher et Rubattel désirent-ils assister à l'audience.

M. Rubattel : J'y assisterais si possible.

M. Escher : Idem.

Brühwiler. (voir procès-verbal)

Importation de pommes de terre.

M. Nobs : L'interdiction d'importer des pommes de terre est générale. Les pommes de terre italiennes vendues au Tessin doivent avoir été importées en contrebande. Il ne s'agit pas de grandes quantités.

Votation du 8 juillet.

M. Nobs : On me demande de parler à Schwyz de la question. Puis-je accepter? Oui.

Lutte contre l'inflation.

M. Nobs : Faire discuter la chose par délégation économique et financière avec rapports DEP et BN.

M. Rubattel : Le 19 juin il y aura conférence avec les organisations intéressées à la lutte contre la hausse des prix. Cette conférence pourra peut-être fournir les indications utiles.

Emploi de "Euch." (voir procès-verbal)

Semaine de gala du film italien à Lausanne.

M. Petitpierre : Le CF devrait s'abstenir d'y participer, s'il n'y pas de précédents.

Contrôle des prix.

M. Rubattel : Puis-je répondre à interpellation Herzog que nous n'étendrons pas le contrôle des prix tant que la situation n'aura pas changé.

M. de Steiger : J'ai déjà exprimé un avis dans ce sens devant les deux commissions des pouvoirs extraordinaires. J'ai signalé que des requêtes demandent une extension du contrôle, mais qu'on espère s'en tirer pour le moment par la voie de la libre entente.

M. Rubattel : Je vous présenterai peut-être un projet pour le contrôle du prix du bois.

Congrès international de radio à Genève.

M. Escher : Délégation russe a demandé que Chine nationaliste soit exclue de la conférence. La demande a été refusée.

M. Petitpierre : Comment a voté M. Moeckli? A-t-il consulté le dépt politique.

Assemblée des maîtres menuisiers. (voir le procès-verbal)

Rheinau.

M. de Steiger : Une requête du chœur mixte de Winterthour est transmise au dépt des poste et des chemins de fer.

M. Escher : Les autorités badoises (ministère) demandent respect de la convention.

Visite d'une exposition à Zurich.

M. de Steiger : Le CE de Zurich invite CF avec les dames à visiter l'exposition. Repas. Voir après la session, la suite qui pourrait être donnée.

Murtenschliessen.

M. de Steiger : M. Kobelt doit voir s'il peut y aller.

Politisches

Commission nationale de l'UNESCO.
Agrément ministre d'Israël.

Inneres

Legs Ayres de Sà.

Justiz - Polizei

Poursuite contre P. Nicole.

M. de Steiger : Il s'agit de charger Corbaz de mener l'affaire pour aller plus vite.

M. Nobs : Nous ne pouvons obtenir du TF une action rapide mais il serait bon que l'affaire fut rapidement menée.

M. De Steiger : Nous agissons auprès du TF par l'intermédiaire de Corbaz.

M. Petitpierre : TF se plaint un peu de recevoir des affaires trop minimes.

M. de Steiger : Pas question de déferer la cause aux assises genevoises dans certains cas.

Militär

Exportation de matériel de guerre.

Finanz - Zoll

Double imposition USA.